

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUN 2008**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mardi 10 juin 2008 à 20 H 15 H l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène HOLTZMANN, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Avait donné procuration :

Catherine DEVOLDERE à Stéphane DECAYEUX

Secrétaire de séance : Madame Christine LOUCHART

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2001 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

\*\*\*\*\*

## ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

### **2008.064 - CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE M. GARDIN-BACHELET EN REMPLACEMENT DE MME COULOMBEL, CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE**

Compte tenu du courrier de Mme Evelyne COULOMBEL, en date du 22 mai 2008, annonçant sa démission du Conseil Municipal, M. le Maire déclare installer, pour la remplacer au sein du Conseil municipal, M. Thierry GARDIN-BACHELET, immédiatement placé après le dernier élu sur la liste "Rassemblement pour Abbeville" présentée lors des élections municipales de 2008.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

### **2008.065 - CONSEIL MUNICIPAL - REPRESENTATION - REMPLACEMENT DE MME COULOMBEL, CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE : COMMISSION PERMANENTE 3**

- DESIGNE M. Thierry GARDIN-BACHELET, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Evelyne COULOMBEL au sein de la commission permanente n° 3 (Actions sociales - Santé - Solidarité - Personnes âgées - Petite enfance).

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 6. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

### **2008.066 - CONSEIL MUNICIPAL - REPRESENTATION - REMPLACEMENT DE MME COULOMBEL, CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD GEORGES DUMONT**

- DESIGNE M. Thierry GARDIN-BACHELET, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Evelyne COULOMBEL au sein du Conseil de la vie sociale de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Georges Dumont.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 6. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

### **2008.067 - REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE - RECOURS**

- DECIDE de se joindre à l'instance actuellement pendante devant le Conseil d'Etat et tendant à l'annulation pour excès de pouvoir du décret n° 2008-145 du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des Tribunaux d'Instance, des juridictions de proximité et des Tribunaux de Grande Instance.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

### **2008.068 - PROJET D'EXTENSION DU PALAIS DE JUSTICE - REFUS PAR LE PREFET DE LA PROCEDURE D'EXTENSION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE**

- PREND ACTE de la décision de M. le Préfet de la Somme en date du 14 avril 2008 refusant la déclaration d'utilité publique du projet d'extension du palais de justice d'Abbeville par la commune d'Abbeville, compte tenu de la suppression du Tribunal de Grande Instance et du Tribunal de Commerce décidée dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

\*\*\*\*\*

**2008.069 - FRANCE TELECOM - ASPTT - CESSION A LA VILLE DE L'IMMEUBLE 23 BOULEVARD VOLTAIRE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

- APPROUVE l'acquisition de l'immeuble sis 23 Boulevard Voltaire pour le prix de 30 000 € (net vendeur),  
- APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire à intervenir entre la ville et l'ASPTT qui permettra à l'association de poursuivre l'utilisation des locaux et de permettre à tous publics de pratiquer des activités sportives.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2008.070 - ODA - INDIVIDUALISATION DES SOUS-SOLS AUX 96 LOGEMENTS RUE DES CERISIERS - GARANTIE D'EMPRUNT**

- ACCORDE à l'Office Public d'HLM d'Abbeville la garantie de la ville pour le remboursement d'un emprunt de 186 750 € qu'il envisage de contracter, dans le cadre de l'individualisation des sous-sols aux 96 logements situés rue des Cerisiers, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions suivantes :

- Durée totale du prêt : 8 ans
- Échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel : 4,30 %

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2008.071 A 2007/074 - ODA - CONSTRUCTION DE 50 LOGEMENTS RUE DES ARGILLIERES - GARANTIE D'EMPRUNTS - ABROGATION DES DELIBERATIONS 2007/138 A 2007/141 DU 18 OCTOBRE 2007**

Dans le cadre de la garantie accordée par la ville pour le remboursement d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de construction de 50 logements situés rue des Argillières à Abbeville:

- APPROUVE les nouvelles délibérations abrogeant les délibérations 2007/138 à 2007/141 du 18 octobre 2007, pour mise en conformité de l'article 2 (modification du taux d'intérêt) conformément à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2008.075 A 2008.076 - ODA - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS CHEMIN DES POSTES - GARANTIE D'EMPRUNTS**

- ACCORDE la garantie de la ville pour le remboursement de 3 emprunts avec préfinancement que l'OPHLM d'Abbeville se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 10 logements chemin des Postes à Abbeville, aux conditions suivantes :

\* Prêt PLS Foncier d'un montant de 89 914 €

- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Échéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,63 %

\* Prêt Comp. PLS d'un montant de 204 603 €

- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Échéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,30 %

\* Prêt PLS d'un montant de 600 000 €

- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Échéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 30 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,63 %

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

**2008.078 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2008 (2)**

- APPROUVE divers remboursements de sinistres de compagnies d'assurance.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2008.079 - CENTRE D'APPELS RUE DE L'ISLE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT**

- PROCEDE, en accord avec DEXIA Crédit Local, et par dérogation aux dispositions contractuelles, au remboursement anticipé partiel du prêt MPH985187EUR dans les conditions financières indiquées ci-après, du fait de la cession du centre d'appels rue de l'Isle à la société Call Expert, aux conditions suivantes :

Date d'effet : 01/07/2008  
Montant remboursé : 695 083,82 €  
Indemnité : 45 000 € maximum  
Commission d'engagement : 4 200 €

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2008.080 - TARIFS - EXERCICE 2008**

- APPROUVE la modification des tarifs pour l'exercice 2008 avec application de ces tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2008 et DIT que le mode de calcul du quotient familial s'effectue comme suit :

Total des ressources figurant sur le dernier avis d'imposition (appelées Revenu Brut Global) divisé par 12 mois, divisé par le nombre de parts figurant sur le dernier avis d'imposition, soit :  $QF = (RBG / 12) / \text{Nbre de parts}$ .

***Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)***

\*\*\*\*\*

**2008.081 - ESPACE SAINT-GILLES - SOCIETE UNIVERSAL CONFORT - MISE A DISPOSITION DU PLATEAU CENTRE D'APPELS ET DE DEUX BUREAUX**

- DECIDE de louer, par bail commercial, à la société UNIVERSAL CONFORT, dont le siège social est situé à EVRY, 39 rue Paul Claudel, inscrite au RCS d'EVRY sous le n° 423 461 896, représentée par Mme WATRELOT Martine agissant en qualité de Gérante, le plateau de centre d'appels d'une superficie de 235,80 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Espace St Gilles et deux bureaux d'une superficie respective de 26,60 m<sup>2</sup> non équipé et de 37,00 m<sup>2</sup> équipés, moyennant un loyer total charges comprises de 2 475,48 € TTC/mois.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2008.082 - FOURNITURE DE CARBURANT POUR LES VEHICULES MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ABBEVILLE - MARCHE**

- APPROUVE le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché de fournitures à bons de commande avec des montants annuels minimum et maximum compris entre 70 000 et 200 000 euros H.T. pour la fourniture de carburants par enlèvement en station, avec cartes ou tout autre moyen proposé par le candidat, destinés aux véhicules des services municipaux.

Ledit marché étant conclu pour l'année 2009 avec la possibilité d'une reconduction expresse annuelle pour 2010 et 2011.

- CHOISIT la procédure de l'appel d'offres ouvert, sans allotissement, et dévolution à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaires.

- ADOPTE le dossier de consultation des entreprises.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2008.083 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAINS ET VIENNOISERIES DESTINES AUX CANTINES SCOLAIRES - SOCIETE TOUFLET TRADITION - RESILIATION DE CONTRAT**

- PREND ACTE :

M. le Maire a décidé de résilier le contrat liant la Société TOUFLET Tradition à la ville par lettre recommandée avec accusé de réception postal adressée le 22 mai 2008, compte tenu des problèmes rencontrés quant à la qualité des produits livrés et surtout, d'hygiène, constatés par un rapport du laboratoire vétérinaire faisant état de la présence d'un insecte diptère sur un échantillon de pain, consécutif à l'exécution du marché n° 2008/07 du 23 février 2008 conclu avec la Société TOUFLET Tradition de Camon (80) pour la fourniture

et la livraison de pains et viennoiseries destinés aux cantines scolaires, centres de loisirs, foyer-restaurant et au portage de repas à domicile.

La résiliation, prononcée aux frais et risques de l'entreprise sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires en raison du dommage subi par la commune, a pris effet le 23 mai 2008 date de réception de la lettre précitée.

\*\*\*\*\*

#### **2008.084 - PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES - COMMERCIALISATION - NB MEDICAL**

- DECIDE la vente d'une parcelle sur le Parc d'Activités Les Deux Vallées de 4 101 m<sup>2</sup> avant bornage au prix de 15,24 € HT/m<sup>2</sup> à la SARL NB MEDICAL dont le siège social est à ABBEVILLE, 52 Chaussée d'Hocquet, immatriculée au RCS d'ABBEVILLE sous le n° 399 204 536, Code NAF : 523 C, représentée par M. François DERAMBURE agissant en qualité de Gérant, ou toute société ou organisme bancaire qui pourrait s'y substituer. Le procès verbal de bornage réalisé par le Géomètre Expert, précisera la superficie exacte cessible. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

#### **2008.085 - PERSONNEL - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Considérant que la mise en place de la cellule de veille rassemblant l'ensemble des acteurs du monde de l'emploi et de la formation, ainsi que la commission d'évaluation et de suivi des aides aux entreprises nécessitent des compétences spécifiques, et la nécessité de renforcer l'action en faveur du développement économique et social :

- DECIDE de créer un poste de chargé de mission et de recruter l'agent concerné à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de 3 ans,

- DIT que le traitement brut de cet agent sera basé sur l'indice brut 703, indice nouveau majoré 584.

**Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

#### **2008.086 - PERSONNEL - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION AU SERVICE MARCHES PUBLICS**

Compte tenu de la nécessité de renforcer le service des marchés publics en raison de la complexité de ce domaine en pleine évolution :

- DECIDE de créer un poste de chargé de mission et de recruter l'agent concerné à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de 3 ans,

- DIT que le traitement brut de cet agent non titulaire sera basé sur l'indice brut 423, indice majoré 376, avec régime indemnitaire.

**Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

#### **2008.087 - PERSONNEL - RECRUTEMENT DE COLLABORATEURS DU CABINET DU MAIRE**

- DECIDE la création de deux postes de collaborateurs de cabinet et FIXE la rémunération de ces personnels sur la base de l'Indice Brut 864.

**Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

#### **2008.088 - PERSONNEL - POSTE DE CONSERVATEUR DU PATRIMOINE - DIRECTEUR DU SERVICE CULTUREL - EXTENSION DE LA DUREE DU CONTRAT**

Considérant que la ville d'Abbeville, dans un souci de protection des deniers publics locaux et d'amélioration qualitative des services offerts à la population sise sur son territoire, souhaite se doter d'une expertise de haut niveau dans l'étude, la mise en œuvre et le suivi des projets et travaux éventuels relatifs au Musée Boucher de Perthes,

Considérant qu'une seule candidate correspondant au profil de poste requis pour exercer les fonctions de conservateur du patrimoine au Musée Boucher de Perthes a été recrutée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée d'un an,

Considérant que le développement de certains projets culturels, dont la donation des œuvres d'Alfred Manessier, demandent plusieurs mois de préparation et qu'il est souhaitable pour les divers intervenants de planifier leurs interventions sur plusieurs mois, voire plusieurs années,

- DECIDE de porter la durée du contrat actuellement en cours de un à trois ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 jusqu'au 31 juillet 2011,

- DIT que le traitement brut de cet agent non titulaire sera porté du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> échelon de la grille de rémunération afférente aux conservateurs du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe, Indice Brut 540, indice majoré 459.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

#### **2008.089 - PERSONNEL - EMPLOIS SAISONNIERS 2008**

- DECIDE la création de postes saisonniers pour les mois d'été pour faire face aux activités et à l'absence d'agents titulaires.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

#### **2008.090 - PERSONNEL - ECOLE DES BEAUX ARTS - REMUNERATION DE L'INTERVENANT AU STAGE D'ARTS PLASTIQUES**

- FIXE la rémunération globale de l'intervenant au stage d'arts plastiques pour l'année 2008 d'une durée de cinq jours à 855 € bruts.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

#### **2008.091 - PERSONNEL - ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE AGREEE ET ECOLE DES BEAUX-ARTS - RENOUELEMENT DE CONTRATS**

Dans le cadre des inscriptions des élèves au Conservatoire de Musique et à l'Ecole des Beaux-Arts pour l'année scolaire 2008-2009 :

- DECIDE de renouveler le contrat des agents non titulaires et d'agents titulaires exerçant leurs fonctions dans le cadre d'une activité accessoire pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009,

- FIXE la rémunération des personnels affectés à ces postes : professeur d'enseignement artistique IB 433, assistant spécialisé d'enseignement artistique IB 320.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

#### **2008.092 - PERSONNEL - DIRECTION EDUCATION JEUNESSE - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DEUX ANIMATEURS**

- DECIDE le renouvellement de deux postes d'animateur par contrat d'un an du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009, dont le recrutement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 au sein de la Direction Education Jeunesse a permis la réalisation d'animations innovantes inter générations au sein de quartiers difficiles.

- FIXE la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire afférente au grade d'animateur territorial, Indice Brut 306 Indice Majoré 297.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

#### **2008.093 - PERSONNEL - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE COMMUN CCAS / VILLE**

- DECIDE la création d'un Comité Technique Paritaire compétent pour les agents de la commune et du CCAS, conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

#### **2008.094 - ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

- FIXE le forfait communal par élève abbevillois, représentant la participation aux frais de scolarité des enfants inscrits au sein des classes sous contrat d'association et résidant dans la commune, comme suit :

. année 2008 (année scolaire 2007/2008) : 500 € par élève,

. année 2009 (année scolaire 2008/2009) : 580 € par élève,

. année 2010 (année scolaire 2009/2010) : 660 € par élève.

- APPROUVE les termes de la convention fixant le forfait communal et définissant les droits et obligations des parties.

**Motion adoptée par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 1. - (Abstentions : Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

#### **2008.095 - EXERCICE 2007 - RAPPORT SUR LA POLITIQUE FONCIERE**

- PREND CONNAISSANCE des états relatifs aux cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2007.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

**2008.096 - BUDGET PRINCIPAL 2008 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1**

- APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget Primitif 2008.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

**2008.097 - BUDGET CINEMA LE REX 2008 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1**

- APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget Annexe Cinéma Le Rex 2008.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

**2008.098 - VOEU - DEFENSE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - OPPOSITION A LA BANALISATION DU LIVRET A - PRESERVATION DES ETABLISSEMENTS DE LA POSTE ET DES CAISSES D'EPARGNE**

- DEMANDE à l'Etat, dans l'objectif de supprimer les entraves aux règles du marché intérieur qui résultent des droits spéciaux de distribution des livrets A et bleu octroyés à la Banque Postale, aux Caisses d'Epargne et au Crédit Mutuel :

. de rester fidèle à ses engagements dans une défense ferme du Livret A contre ce projet de casse que constitue sa banalisation,

. de maintenir et de défendre son recours auprès de la Cour de justice des Communautés européennes,

. de ne pas suivre les recommandations du rapport Camdessus qui, non seulement propose une capitulation sur l'ouverture de la distribution du Livret A à toutes les banques, mais propose également de détourner une partie de cette collecte à leur seul profit.

- EST SOLIDAIRE de l'action du mouvement "Touche pas au Livret A !", et EST PRET à examiner, avec ses représentants locaux, toutes les formes d'action de défense du Livret A et de développement de son efficacité au service de l'intervention publique et des droits fondamentaux.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Geneviève NANY) - (Abstentions : Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

*La séance est levée à 21 H 40.*

Le Maire,

**Nicolas DUMONT**